

Rapport au Congrès biennal de 2009

Directeur des politiques du Caucus
L'honorable Wayne Easter, député

La constitution du Parti libéral du Canada.

Section 33 (4) :

Le Chef a pour responsabilité de désigner l'un des membres du Comité national de la plateforme et des politiques qui est membre du Caucus (et qui, si le Chef est également Premier ministre du Canada, est membre du Cabinet) à titre de « directeur politiques du Caucus » pour faire rapport au Conseil des présidents et à chaque congrès biennal du Parti sur la mise en oeuvre des politiques du Parti par le Caucus. Si le Chef n'opère pas la désignation requise par le présent paragraphe ou si le directeur des politiques du Caucus ne présente pas les rapports exigés par le présent paragraphe, le Chef doit communiquer ce fait au prochain congrès biennal du Parti.

Messieurs et mesdames les membres du Conseil des présidents
Messieurs et mesdames les délégués

Aux termes de la Constitution du Parti libéral du Canada, telle que modifiée lors du Congrès biennal de 2006, le Chef est chargé de désigner un des membres du Comité national de la plate-forme et des politiques, qui est également membre du Caucus, à titre de « directeur des politiques du Caucus ».

On m'a demandé d'agir à ce titre et de soumettre le présent rapport au congrès; comme il s'agit du premier rapport de ce type, je le considère plutôt comme un ouvrage inachevé.

Dès le départ, en collaboration avec le bureau du Chef et le président du Comité national de la plate-forme et des politiques, nous avons décidé que le directeur des politiques du Caucus et le Caucus lui-même devraient se concentrer sur les résolutions politiques considérées prioritaires par le congrès. Le présent rapport décrit la façon dont les membres du Caucus ont présenté ces résolutions au Parlement et au public.

J'ai regroupé les résolutions en trois catégories : I) les résolutions que le Caucus a vraiment fait progresser; II) les résolutions qui ont passablement bien progressé; III) les résolutions sur lesquelles on doit s'attarder davantage.


Par ailleurs, lorsque Stephen Harper a déclenché une élection en septembre 2008, enfreignant sa propre loi électorale, le Parti s'est vu dans l'obligation d'adopter une plate-forme électorale, qu'il a intitulée « Un plan d'action pour le XXI^e siècle » et qui regroupait bon nombre de résolutions ou d'extraits de résolutions reconnues comme prioritaires au congrès biennal de 2006. Le présent rapport décrit donc comment ces résolutions s'inscrivent dans la plate-forme électorale.

Pour l'avenir du processus de responsabilisation du Caucus, j'estime important que les députés libéraux soient mis au courant des résolutions prioritaires et de la nécessité de les promouvoir dans le cadre de la procédure parlementaire (questions, motions, produits, projets de loi d'initiative parlementaires, etc.).

Pour terminer, j'aimerais dire que ce fut un honneur pour moi d'agir à titre de directeur des politiques du Caucus, et remercier tous les membres du Caucus, anciens et actuels, pour leur dévouement et les efforts qu'ils ont consentis pour promouvoir la mise en œuvre des politiques établies par le Parti libéral du Canada.

Je souhaite également remercier tous les membres du Parti qui, d'un océan à l'autre, participent avec diligence aux discussions et aux débats qui sont à l'origine des politiques et de l'évolution de notre grand parti.

Comme en témoigne le présent rapport, le travail que vous avez consacré à l'élaboration de politiques se poursuit, au bénéfice de tous les Canadiens et même du monde entier.



Wayne Easter
Député de Malpeque

Parti libéral du Canada

Rendre des comptes à la base
Rapport sur les résolutions du congrès biennal et
d'investiture de 2006

du 29 novembre au 3 décembre 2006
Montréal (Québec)

Congrès biennal 2009 du PLC
(le numéro de la résolution est inscrit entre parenthèses)

Groupe 1

Le financement de l'eau, un des droits de la personne fondamentaux, dans les pays en voie de développement (10)

Les droits des peuples indigènes et la souveraineté dans l'Arctique (13)

La Commission canadienne du blé (30)

La gestion des approvisionnements (33)

La pauvreté infantile (54)

L'éducation préscolaire et la garde d'enfants (58)

L'accessibilité aux études supérieures et la réduction de l'endettement étudiant (70)

L'alphabétisation (71)

Le rétablissement du financement du Condition féminine Canada (80)

L'Accord de Kelowna (88)

Les politiques nationales de l'eau et de la souveraineté sur l'eau (103)

La politique nationale sur l'environnement pour le Canada (107)

Le Protocole de Kyoto (108)

La politique nationale en matière de sécurité alimentaire (115)

L'énergie alternative comme outil de développement économique pour le milieu rural canadien (116)

La santé – Indicateurs de rendement (126)

Les programmes de santé préventive (131)

Groupes II

Le déséquilibre fiscal (26)

Le logement abordable (37)

Le ministère des Affaires rurales (112)

La prévention du cancer et l'environnement (132)

Groupe III

La prolifération des armes légères et de petit calibre (7)

La formation en langue officielle seconde (72)

La parité hommes - femmes (82)

Groupe I

10) Le financement de l'eau, un des droits de la personne fondamentaux, dans les pays en voie de développement

ATTENDU QUE seulement 1 % de l'eau sur Terre est de l'eau douce ;

ATTENDU QUE l'eau douce représente un héritage partagé, un bien public et une responsabilité collective ;

ATTENDU QUE l'accès à une eau douce de bonne qualité constitue un besoin de base à la vie humaine ;

ATTENDU QUE le Canada se doit d'administrer de façon responsable cette ressource essentielle à la vie ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada, dans le cadre de son commerce intérieur et international, de respecter l'eau comme un bien commun et un besoin de base à la vie humaine, garanti en demeurant propriété de l'État ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la réglementation et les accords signés par le gouvernement ne devront pas considérer l'eau comme un bien commercialisable, contrôlé uniquement par les lois du marché et de l'offre et de la demande.

Parti libéral du Canada en Alberta

Mesure libérale :

Le 12 septembre 2007, le Parti libéral a demandé au gouvernement de mettre sur pied un groupe de travail sur la protection des ressources hydriques du Canada et d'informer les gouvernements des États-Unis et du Mexique qu'il entend interdire les prélèvements massifs des principales sources canadiennes et exclure les exportations d'eau de toute discussion liée de près ou de loin au Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP).

Le Comité de la Chambre des communes sur l'environnement a accepté d'entreprendre une étude approfondie de l'incidence de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta sur l'avenir des réserves d'eau douce du Canada, comme le demandait le Caucus libéral.

En outre, dans la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, le Parti libéral s'engageait à protéger les réserves d'eau du Canada au moyen d'un projet de loi complémentaire interdisant l'exportation massive d'eau, et à s'opposer vigoureusement à tout détournement de cours d'eau vers les États-Unis qui se ferait au détriment du Canada.

13) Les droits des peuples indigènes et la souveraineté dans l'Arctique

ATTENDU QUE le Canada a toujours été un chef de file mondial en matière de droits de la personne, sauf en ce qui concerne nos Premières Nations ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a été l'un des deux seuls pays membre du Conseil des droits de l'homme à voter contre le projet de déclaration des droits des peuples indigènes des Nations Unies, invalidant ainsi le soutien apporté par le précédent gouvernement ;

ATTENDU QUE l'absence de la signature du Canada au bas de cette déclaration non contraignante, rédigée à l'issue de longues années de travail, est une honte pour le Canada et une insulte adressée aux Canadiens autochtones ;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel s'est engagé à faire des efforts militaires pour soutenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique, mais n'arrive pas à reconnaître qu'il est impossible de faire valoir sa souveraineté dans le Nord sans la collaboration des Premières Nations Déné, Métis, du Nunavut et du Yukon ;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel refuse de respecter les engagements du Canada aux termes du Protocole de Kyoto et que le réchauffement climatique affecte la vie et le gagne-pain des Autochtones du Nord ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il vote en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies en sera saisie ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement du Canada élabore une stratégie exhaustive sur la souveraineté dans l'Arctique qui traite d'enjeux tels que le commerce, la pollution des eaux de l'Arctique, la réglementation du trafic maritime et la réglementation de l'aéronautique. Il faudra notamment examiner le rapport Berger et collaborer avec le Nunavut pour régler les problèmes soulevés dans ce rapport.

Caucus libéral national

Mesure libérale :

Devant la Chambre des communes et les comités, le porte-parole du parti en matière d'affaires autochtones a demandé à plusieurs reprises au gouvernement d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le porte-parole du parti en matière d'affaires du Nord a demandé plusieurs fois au gouvernement conservateur d'élaborer et de publier une stratégie exhaustive pour le Nord. Il a en outre déposé un projet de loi d'initiative parlementaire pour s'opposer au projet inacceptable, annoncé par le gouvernement conservateur, de laisser les Forces armées rejeter des eaux usées et des déchets alimentaires dans les eaux de l'Arctique.

Dans sa plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, le Parti libéral s'engageait à investir les ressources nécessaires pour terminer la cartographie des fonds marins de la région arctique canadienne d'ici 2013, afin de renforcer notre souveraineté dans le Nord, ainsi qu'à collaborer avec les collectivités nordiques et les gouvernements territoriaux pour trouver des moyens d'atténuer les effets des changements climatiques et de soutenir

l'innovation et la recherche dans le domaine des technologies adaptées aux régions froides. Il s'engageait notamment à devenir un partenaire financier important du gouvernement du Yukon dans le projet de Grappe d'innovation en climat froid du Yukon, à Whitehorse, et à trouver d'autres occasions semblables d'alimenter la recherche et le développement dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

30) La Commission canadienne du blé

ATTENDU QUE les politiques de subventions et protectionnistes des autres pays empêchent les agriculteurs individuels de négocier efficacement un prix équitable pour le blé ;

ATTENDU QUE la Commission canadienne du blé, qui agit au nom des agriculteurs, a été très efficace dans ses actions ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la Commission canadienne du blé.

Parti libéral du Canada (Manitoba)

Mesure libérale :

Non seulement avons-nous continué de témoigner notre soutien envers la Commission canadienne du blé (CCB) à la Chambre par des questions, des discours et des motions, nous l'avons fait aussi en participant sans relâche aux travaux des comités de la Chambre et du Sénat sur l'agriculture.

Nous avons déposé trois motions d'adoption de rapports à la Chambre des communes pour soutenir les producteurs de céréales de l'Ouest qui exigent une procédure de référendum honnête et équitable; dans chaque cas, nous avons obtenu le soutien de la majorité des députés lors du vote.

Nous avons déposé un projet de loi à la Chambre et au Sénat pour faire en sorte que les agriculteurs puissent garder le contrôle de la Commission canadienne du blé, par l'entremise des élus de leur conseil d'administration.

Notre soutien continu à l'endroit de la CCB s'exprime dans un rapport intitulé *L'agriculture au Canada : une action ciblée porteuse de résultats*, rédigé à l'intention du Chef, de même que dans les dispositions sur le Canada rural et nordique de la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**.

33) La gestion des approvisionnements

ATTENDU QUE le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien fait partie intégrante de notre haut niveau de vie et de notre qualité de vie ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada s'est engagé, dans le volet du programme de 2004 intitulé *Aller droit devant*, à appuyer les agriculteurs canadiens pour défendre des systèmes de commercialisation ordonnée, y compris des systèmes de gestion de l'offre de produits du lait, de volaille et d'oeufs ;

ATTENDU QUE le groupe de travail libéral du Premier ministre sur les voies de l'avenir pour l'agriculture a recommandé que le gouvernement fédéral continue de maintenir nos systèmes de commercialisation ordonnée sur tous les fronts et contre tous les obstacles;

ATTENDU QU'il existe des menaces immédiates au contrôle des importations, ce qui a pour effet de mettre en péril l'un des trois piliers sur lesquels s'appuie la gestion de l'offre ;

ATTENDU QUE ces menaces entraînent l'érosion du marché national pour les produits du lait, de volaille et d'oeufs;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à réaffirmer son engagement vis-à-vis de la gestion de l'offre et des secteurs touchés par la gestion de l'offre dont les producteurs fournissent aux Canadiens les produits du lait, de volaille et d'oeufs de la meilleure qualité qui soit ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître et à refléter officiellement dans les initiatives agricoles et commerciales les trois piliers de la gestion de l'offre qui sont : le contrôle des importations, l'établissement des prix par les producteurs et la planification de la production ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à refléter son engagement à la gestion de l'offre et aux trois piliers en établissant de nouveaux contingents tarifaires pour les produits du lait aux termes des engagements de l'OMC du Canada.

Parti libéral du Canada (Ontario)

Mesure libérale :

Depuis le congrès, le Caucus a continué, par ses discours et ses travaux au sein des comités de la Chambre et du Sénat sur l'agriculture, à faire entendre le soutien inflexible du Parti envers le secteur des produits de base et l'institution de la gestion des approvisionnements.

Ce soutien s'est récemment articulé dans un rapport intitulé *L'agriculture au Canada : une action ciblée porteuse de résultats*, rédigé à l'intention du Chef, et confirmé dans la promesse de « soutenir les régions rurales et le Nord », inscrite dans la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle.**

54) La pauvreté infantile

ATTENDU que, même si les surplus budgétaires du gouvernement atteignent un sommet, il n'en reste pas moins que 1 201 000 enfants canadiens, soit presque un enfant sur six, vivent dans la pauvreté, et qu'en dépit de la croissance économique soutenue, de la croissance et de la forte création d'emplois, la pauvreté infantile n'a pas varié et s'établit toujours à 17,6 % ;

ATTENDU que le taux de pauvreté infantile chez les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles sont deux fois supérieurs à celui enregistré pour l'ensemble des enfants et que 27,7 % des enfants handicapés vivent dans la pauvreté ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'assurer la coordination avec les provinces et de redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté infantile, grâce à des initiatives comme l'éducation préscolaire et la garde d'enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui seront gérées par un organisme sans but lucratif du secteur public ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'afin de réduire la pauvreté infantile, la Prestation fiscale canadienne pour enfants augmentera chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 4 900 dollars annuellement par enfant.

Parti libéral du Canada (Ontario)
Association libérale de la Saskatchewan
Caucus libéral national

Mesure libérale :

Les membres du Caucus et les porte-parole du parti ont soulevé le problème de la pauvreté infantile à la Chambre des communes au moyen de questions et de discussions.

Au menu de la plate-forme électorale de 2008 figurait le **Plan 30-50 de lutte contre la pauvreté**, un plan exhaustif visant à réduire d'au moins 30 pour cent le nombre de Canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté et d'au moins la moitié le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, d'ici 5 ans.

58) L'éducation préscolaire et la garde d'enfants

ATTENDU que, parmi les deux millions de jeunes enfants au Canada, seulement un enfant sur cinq environ a accès à un service d'éducation préscolaire et de garde réglementés ;

ATTENDU que la difficulté d'avoir accès à des services de garde de qualité est encore l'une des raisons pour lesquelles les femmes, en particulier les mères célibataires, sont pauvres et ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs collectivités ;

ATTENDU que le Parti libéral du Canada est conscient du rôle déterminant des programmes d'éducation ou de garde des jeunes enfants jouent dans l'éducation et le développement des enfants canadiens ;

ATTENDU qu'en raison de l'insuffisance de la rémunération des puéricultrices qualifiées, il est difficile de recruter et conserver des personnes compétentes ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement libéral mettra en place un régime structuré visant le développement des jeunes enfants qui sera axé sur les quatre principes suivants -- qualité, universalité inclusive, accessibilité et développement -- et présentera des points communs avec l'initiative élaborée par le précédent gouvernement fédéral libéral ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada confiera aux provinces et que territoires la responsabilité d'élaborer des plans comportant des échéanciers et des objectifs quant à l'utilisation des fonds fédéraux pour la mise en place d'un régime universel, financé à même les deniers publics, et qu'il reconnaît que les provinces et les territoires établiront leurs propres priorités de même que les plans connexes ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada accordera aux puéricultrices une rémunération correspondant au niveau d'instruction et de responsabilité de ces travailleuses, car ces personnes, tout comme les parents et les enfants, jouissent de la reconnaissance et du respect du gouvernement;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada maintiendra ses engagements actuels en matière de financement, conformément aux ententes liées au développement de la petite enfance et au cadre multilatéral, en promettant d'accroître les fonds disponibles en fonction des surplus budgétaires.

*Caucus libéral national
Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Association libérale du Yukon
Parti libéral du Canada (Ontario)
Parti libéral du Canada en Alberta*

Mesure libérale :

Lorsque le dernier gouvernement libéral était au pouvoir, le Canada avançait à grands pas : les dix provinces avaient signé des ententes avec le gouvernement fédéral sur l'éducation précoce et la garde des jeunes enfants, partageant ainsi une vision nationale de la question. Depuis, les Libéraux ont soulevé de nombreuses questions à propos du manque d'engagement du gouvernement envers l'éducation et la garde des jeunes enfants, et au sujet des ordres permanents.

Aux termes de la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, un nouveau gouvernement libéral s'engageait à investir 1,25 milliard de dollars par année de façon à ce que les parents aient accès, à prix raisonnable, à l'éducation et aux services de garde dont leurs jeunes enfants ont besoin.

70) L'accessibilité aux études supérieures et la réduction de l'endettement étudiant

ATTENDU QUE l'éducation postsecondaire donne aux jeunes Canadiens les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans l'économie mondiale ;

ATTENDU QUE l'éducation postsecondaire a une incidence positive sur la capacité de gagner sa vie et le niveau de vie ;

ATTENDU QUE les frais de scolarité actuels ont entraîné une hausse de l'endettement étudiant et réduit l'accessibilité de l'éducation postsecondaire ;

ATTENDU QUE le fardeau du remboursement des dettes étudiantes réduit le revenu disponible qui pourrait être investi directement dans l'économie nationale ;

ATTENDU QUE le crédit d'impôt annuel actuellement accordé en contrepartie des intérêts à payer sur les prêts étudiants est minime ;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada continue d'accorder une importance nationale à la question du coût des études supérieures et d'envisager des façons novatrices de diminuer le coût des études supérieures, par exemple par l'octroi de subventions et de bourses ou par l'augmentation du crédit d'impôt relatif à l'intérêt payé sur les prêts étudiants. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les étudiants admissibles au cycle supérieur afin de réduire et d'éliminer l'endettement étudiant ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada instaure un fonds autonome d'éducation postsecondaire, régi par une loi canadienne sur l'éducation. Cette loi devra définir les responsabilités des pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, établir des principes, permettre la mise en oeuvre de mesures d'exécution et déterminer des modes de financement stables à long terme.

Parti libéral du Canada (Ontario)

Mesure libérale :

La plate-forme électorale libérale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, prévoit « des études supérieures pour tous » et formule un plan qui aide à rendre les études supérieures accessibles à tous les Canadiens en rehaussant et en simplifiant l'aide déjà offerte aux étudiants et en augmentant les crédits d'impôt et les prêts étudiants auxquels ont droit les apprentis.

Les crédits d'impôt pour frais de scolarité et d'éducation, actuellement offerts aux étudiants de niveau postsecondaire à temps plein, seraient remplacés par une bourse d'étude versée à chaque étudiant tous les trois mois, en même temps que le remboursement de la TPS dont bénéficient la plupart d'entre eux.

Ainsi, chaque étudiant à temps plein du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire ou d'un collège récupérerait au total 1 000 dollars par an. Le plan propose en outre un crédit d'impôt supplémentaire de 250 dollars aux étudiants qui travaillent et qui peuvent donc se prévaloir du crédit d'impôt à l'emploi remboursable prévu dans la plate-forme, même s'ils ne gagnent pas suffisamment pour payer des impôts au fédéral.

La plate-forme prévoit par ailleurs créer un fonds de dotation pour l'éducation d'une valeur de 25 milliards de dollars, pour une période de 20 ans. Une fois mis en place, le fonds permettrait au gouvernement d'attribuer 200 000 bourses en fonction des besoins financiers, d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 500 dollars par an, et 100 000 bourses d'accès d'un montant maximum de 4 000 dollars par an.

Dans la plate-forme électorale de 2008, les Libéraux s'engageaient par ailleurs à mettre un terme aux taux d'intérêt élevés en offrant aux étudiants des prêts à un taux d'à peine un demi point de pourcentage au-dessus du taux de base en vigueur; à collaborer avec les provinces pour créer de nouveaux programmes de prêts destinés à améliorer l'accès aux étudiants des groupes sous-représentés, comme les Canadiens autochtones; à prolonger la période d'exemption de remboursement de 6 mois à 2 ans après l'obtention du diplôme, sans intérêts; à allonger la période de remboursement des prêts étudiants; à rendre les apprentis admissibles au crédit d'impôt mensuel pour études de 400 dollars et au prêt étudiant garanti de 5 000 dollars; et enfin, à rétablir le financement de 44 millions de dollars du Programme de création d'emplois d'été pour les étudiants, aboli par les Conservateurs.

71) L'alphabétisation

RÉITÉRANT l'appel à la mise en oeuvre d'une stratégie pancanadienne d'alphabétisation des adultes pour diriger et financer les fournisseurs de services d'alphabétisation ;

ATTENDU QUE les programmes d'alphabétisation, et particulièrement le soutien à l'alphabétisation des adultes, constituent des éléments essentiels de tout effort gouvernemental visant à faire en sorte que chaque Canadien ait les compétences nécessaires pour prendre part à la nouvelle économie ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada comprend à quel point il est urgent et complexe de trouver des solutions au faible niveau d'alphabétisation des adultes et entend fournir la direction et l'engagement financiers nécessaires à une amélioration marquée du niveau d'alphabétisation des adultes ;

ATTENDU QUE les réductions du financement des programmes d'alphabétisation imposées par le gouvernement ont visé les Canadiens à faible revenu et les coalitions pour l'alphabétisation les plus vulnérables du pays ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il rétablisse sans délai, et même augmente, le soutien financier offert aux programmes d'alphabétisation des adultes ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement pour qu'il garantisse aux Canadiens que le prochain budget ne comprendra aucune réduction unilatérale du financement.

*Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Association libérale du Nouveau-Brunswick
Commission libérale féminine nationale*

Mesure libérale :

L'opposition libérale a condamné les compressions budgétaires et exigé que le gouvernement rétablisse le financement. Cet appel a été lancé aussi bien au sein des comités et à la Chambre des communes que dans diverses déclarations faites par les membres du Caucus et par le Chef. Le 24 septembre 2008, Stéphane Dion, alors chef du Parti libéral, a déclaré qu'un gouvernement libéral rétablirait le financement des programmes d'alphabétisation des adultes.

80) Le rétablissement du financement de Condition féminine Canada

ATTENDU que le gouvernement conservateur a supprimé le terme « égalité » des objectifs fixés pour Condition féminine Canada ;

ATTENDU qu'auparavant, sous un gouvernement libéral, Condition féminine Canada recevait une subvention annuelle supérieure à 23 millions de dollars ;

ATTENDU que le gouvernement conservateur a considérablement réduit ce financement ;

ATTENDU qu'il est largement reconnu que le soutien financier accordé aux organismes féminins au Canada au titre de la réalisation de recherches et de la prestation de services aux femmes est extrêmement important pour relever les normes en ce qui a trait à l'égalité des femmes au Canada ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada prônera le rétablissement, aux niveaux antérieurs à ceux d'octobre 2006, du financement accordé à Condition féminine et la réinclusion du mot « égalité » dans le mandat de cet organisme.

Commission libérale féminine nationale

Mesure libérale :

Après avoir tenu des séances de travail aux quatre coins du Canada, le caucus libéral des femmes a rédigé *Le livre rose : orientations générales pour l'avenir du Canada*, un document en deux volumes qui décrit une orientation progressiste essentielle non seulement à l'avancement des femmes du Canada, mais également au succès de notre pays dans les années qui viennent. Il propose qu'un nouveau gouvernement libéral se préoccupe de faire progresser l'égalité et le statut économique des femmes.

Sous le thème « égalité pour les femmes », la plate-forme électorale libérale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, s'engage à remédier aux dommages causés par les Conservateurs et à prendre les mesures suivantes pour éviter qu'ils ne se reproduisent :

- restaurer l'égalité en tant qu'objectif principal des programmes de Condition féminine Canada;
- rétablir les règles de financement d'origine afin que les groupes de défense des droits des femmes puissent de nouveau accéder aux ressources;
- rouvrir les bureaux régionaux de Condition féminine Canada, sur lesquels les femmes comptent pour obtenir de l'aide et des renseignements;
- rétablir le Programme de contestation judiciaire et doubler son financement pour faire tomber les barrières financières qui peuvent dissuader les Canadiennes de faire valoir leurs droits constitutionnels;
- créer un poste de Commissaire à l'égalité des sexes, relevant du Parlement, afin de garantir que les lois et les politiques du gouvernement du Canada soient étudiées dans une optique d'égalité.

88) L'Accord de Kelowna

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a conclu l'Accord de Kelowna avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec les dirigeants autochtones du Canada dans le but convenu de rétrécir et éventuellement d'éliminer les écarts inquiétants qui séparent les Canadiens autochtones et non autochtones en matière d'éducation, de développement des compétences, de soins de santé, de logement, d'accès à l'eau potable et d'emploi, et ainsi d'améliorer de façon notable les conditions socio-économiques des Autochtones du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur n'a pas respecté ni mis en oeuvre les engagements prévus aux termes de l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE les organisations nationales qui représentent les Premières Nations, la nation Métis et les peuples Inuits continuent de demander au gouvernement du Canada de respecter et de mettre en oeuvre l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE M. Paul Martin, député de LaSalle-Émard, a présenté le projet de loi C-292 portant sur la mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna, à la Chambre des communes au printemps 2006. Cette loi contraint le gouvernement du Canada à respecter ses obligations aux termes de l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE le projet de loi C-292 portant sur la mise en oeuvre de l'Accord de Kelowna, a récemment franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes par 159 voix contre 123 et a été renvoyé à un comité pour examen ;

ATTENDU QUE Gary Merasty, député de Desnethé-Missinippi-Churchill River, a présenté une motion du Comité des affaires autochtones demandant au gouvernement conservateur de mettre en oeuvre l'Accord de Kelowna, motion adoptée à la Chambre des communes par 160 voix contre 113 ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre toutes les clauses de l'accord connu sous l'appellation « l'Accord de Kelowna », conclu le 25 novembre 2005 à Kelowna (Colombie-Britannique) par le Premier ministre du Canada, les premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, du Ralliement national des Métis, de l'Association des femmes autochtones du Canada et du Congrès des Peuples Autochtones.

Commission des peuples autochtones

Mesure libérale :

Les membres du Caucus ont soulevé des questions auprès du gouvernement et lancé un débat public sur le devoir du gouvernement d'honorer l'Accord de Kelowna.

Dans la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, sous le thème « de nouvelles relations avec les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada », les Libéraux affichent leur intention de revenir aux engagements de l'Accord de Kelowna avec une augmentation graduelle de jusqu'à 1 milliards de dollars de financement nouveau par année. L'engagement de l'Accord Kelowna de 5 milliards de dollars aura été atteint, qui aura permis

l'atteinte d'objectifs clairs et raisonnables d'amélioration de la santé, de l'éducation et du logement chez les Autochtones des réserves et d'ailleurs.

103) Les politiques nationale de l'eau et souveraineté sur l'eau

ATTENDU QUE l'eau est essentielle pour les écosystèmes, la santé humaine, l'agriculture et l'industrie de notre pays ;

ATTENDU QUE des dérivations d'eau entre bassins et des prélèvements d'eau souterraine à grande échelle ont été sélectionnés en vue d'exporter de l'eau embouteillée, et que ces pratiques peuvent avoir des effets indésirables ;

ATTENDU QUE l'Ontario, le Québec et huit États américains ont l'intention de conclure des accords sur la question des dérivations et des prélèvements de l'eau provenant des Grands Lacs, bien que de tels accords ne relèvent pas de leur compétence ;

ATTENDU QUE l'eau peut être considérée comme un produit commercial selon les termes de l'ALENA et risque donc d'être traitée comme tel aux termes de cet accord ;

ATTENDU QU'IL existe une lacune importante en matière de recherche concernant les répercussions éventuelles des dérivations et des prélèvements d'eau sur la relation entre l'eau souterraine, l'eau de surface, les bassins hydrographiques, les niveaux et les débits d'eau des Grands Lacs ;

IL EST RÉSOLU QUE le Canada affirme sa souveraineté sur toutes les eaux limitrophes, notamment les Grands Lacs :

1. en imposant un moratoire sur tout prélèvement ou dérivation de ces eaux tant qu'une recherche adéquate n'aura pas été effectuée ;
2. en négociant l'exemption de l'eau des accords commerciaux internationaux ;
3. en effectuant une recherche, en coopération avec les provinces, sur les effets des prélèvements et des dérivations d'eau ainsi que sur la relation entre l'eau souterraine, l'eau de surface et les bassins hydrographiques afin de recueillir des données scientifiques objectives.

Parti libéral du Canada (Ontario)

Mesure libérale :

À la demande d'un député libéral, le Comité de la Chambre des communes sur l'environnement a accepté d'étudier attentivement l'incidence de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta sur l'avenir des réserves d'eau douce du Canada.

Sous le thème « protéger notre eau », la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, mentionne l'intention des Libéraux de lancer une Stratégie nationale pour l'eau qui comportera un ensemble de règlements, de contrôles, de mesures d'application de la loi et de nouveaux investissements visant à assainir nos cours d'eau et les garder propres.

Les 400 millions de dollars consacrés au Fonds canadien de l'eau permettraient :

- d'intensifier la surveillance et le suivi du volume et de la qualité de l'eau au Canada;
- d'assainir nos cours d'eau, notamment les endroits les plus pollués des Grands Lacs, du fleuve Saint-Laurent et du lac Winnipeg;
- d'étudier l'incidence des nouveaux polluants de l'eau sur la santé humaine et l'équilibre des écosystèmes aquatiques;

- de lutter contre les espèces envahissantes, comme la lamproie et la moule zébrée;
- de cartographier les réserves d'eau souterraines qui nous approvisionnent en eau potable, afin que nous sachions d'où provient notre eau souterraine et comment elle est affectée par les activités humaines ;
- d'appuyer les programmes d'assainissement de l'eau douce dans les exploitations agricoles et dans les collectivités gérés par l'Administration du rétablissement agricole des Prairie.

Pour coordonner et éclairer les priorités, on mettrait sur pied un Conseil national des eaux composé de représentants de tous les pouvoirs publics, des Premières nations, des industries, des instituts de recherche et des intervenants communautaires.

Le Caucus libéral s'est engagé à protéger les réserves d'eau du Canada en affirmant haut et fort la souveraineté du Canada sur ses ressources hydriques, en présentant un projet de loi complémentaire pour interdire l'exportation massive d'eau et en s'opposant vigoureusement à tout détournement de cours d'eau vers les États-Unis qui se ferait au détriment du Canada. Le gouvernement doit en outre interdire tout rejet d'eaux usées non traitées dans ses cours d'eau et exercer pleinement son pouvoir de réglementation pour mettre un frein à la surcontamination des eaux, particulièrement dans les lieux les plus menacés, comme la rivière Athabasca.

La plate-forme électorale de 2008 prévoyait en outre un projet de loi sur la valorisation de l'eau qui établirait des normes d'efficacité visant les produits utilisés au Canada et l'étiquetage des produits, afin de guider les consommateurs vers les produits les moins gourmands en eau.

107) La politique nationale sur l'environnement pour le Canada

ATTENDU QU'un environnement sain et équilibré est indispensable à la subsistance et la viabilité de nos espèces végétales et animales ainsi qu'à la sécurité de la population humaine vivant en milieu urbain et rural ;ç

ATTENDU QU'un environnement sain, qui exige la propreté de l'air, de l'eau et des sols, est essentiel pour la croissance économique et l'expansion industrielle au Canada, ainsi que pour le mieux-être et le potentiel des générations futures (sans un environnement durable, notre survie est sérieusement compromise) ;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral du Canada a ratifié le Protocole de Kyoto, qu'il faut maintenant prolonger afin d'établir de meilleures normes en matière de santé et d'environnement au Canada et dans le monde entier ;

ATTENDU QU'une coopération fédérale, provinciale, industrielle et individuelle est indispensable pour résoudre les problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne les sources d'énergie propres, la gestion de l'eau, la gestion du secteur agrochimique, l'air pur et la sécurité des aliments ;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à accroître la recherche et à augmenter le financement de l'élaboration de nouvelles technologies qui permettront d'améliorer la sécurité, la protection et la viabilité de l'environnement ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada élabore une politique nationale complète en matière d'environnement qui garantisse la propreté de l'air, de l'eau et des sols, protège nos espèces végétales et animales, et offre un environnement sain et sécuritaire, notamment en ce qui à trait à l'approvisionnement en aliments salubres ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada rétablisse le Protocole de Kyoto et en élargisse la portée en travaillant en coopération avec les provinces, l'industrie et les particuliers afin de sauvegarder un environnement durable et sain.

Parti libéral du Canada en Alberta

Mesure libérale :

Efforts considérables.

Les Libéraux ont présenté plusieurs projets, y compris *Un budget carbone équilibré, Bâtir un avenir durable pour le Canada – le Plan sur l'énergie et les changements climatiques de Stéphane Dion* et la section de la plate-forme électorale de 2008 intitulée « Un Canada plus vert ».

Le Parti libéral a en outre réussi à faire passer un projet de loi d'initiative parlementaire proposant la création d'une stratégie nationale de développement durable. Déposé par l'honorable John Godfrey, le projet de loi prévoit un cadre juridique permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie nationale de développement durable qui favorisera la transparence des décisions relatives à l'environnement et rendra les décideurs responsables devant le Parlement.

108) Le Protocole de Kyoto

ATTENDU QUE les libéraux de l'ensemble du pays reconnaissent que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux du Canada ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement d'appuyer sans conditions les engagements pris par le Canada au titre du Protocole de Kyoto et amorce immédiatement des négociations constructives concernant la période après Kyoto ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de mettre en oeuvre un plan d'action national visant à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

1. La réglementation des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Le soutien financier pour promouvoir des mesures de conservation de l'énergie ;
3. Le soutien financier à la production d'énergie propre ;
4. Le soutien financier à la recherche et au développement en matière d'énergie propre ;
5. La sensibilisation du public sur les effets des changements climatiques et sur l'importance de l'action individuelle ;
6. L'établissement de mesures internationales de soutien pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre du Protocole de Kyoto, comme le Mécanisme pour un développement propre.

*Caucus libéral national
Parti libéral du Canada (Ontario)
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Association libérale du Yukon
Parti libéral du Canada (Québec)*

Mesure libérale :

Efforts considérables. Rejetée au vote.

Les Libéraux ont présenté plusieurs projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris *Un budget carbone équilibré*, *Bâtir un avenir durable pour le Canada – le Plan sur l'énergie et les changements climatiques de Stéphane Dion* et « Un Canada plus vert », la plateforme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**.

Les députés libéraux ont en outre beaucoup insisté pour que le gouvernement poursuive les programmes de réduction des GES, comme Énerguide, le Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne, le programme Encouragement à la production d'énergie renouvelable et le Défi d'une tonne.

115) La politique nationale en matière de sécurité alimentaire

ATTENDU QUE les politiques et les programmes du gouvernement des dernières années ont été conçues sur l'éventualité d'un résultat positif du cycle de négociations de Doha à l'OMC – les discussions visaient à diminuer les mesures nationales de soutien, à accroître l'accès au marché, à éliminer les subventions à l'exportation et à maintenir notre système de gestion de l'approvisionnement ainsi que la Commission canadienne du blé canadien ;

ATTENDU QUE ces discussions se sont soldées par un échec et ont rendu décisives les mesures nécessaires pour aider les producteurs canadiens à faire face à une nouvelle réalité économique et politique ;

ATTENDU QUE les producteurs canadiens doivent disposer de revenus durables et que tous les partenaires de la chaîne de production agro alimentaire méritent de réussir et de faire des profits ;

ATTENDU QUE le Canada n'a pas de stratégie officielle pour maintenir des réserves alimentaires sûres et abordables ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie, à titre de priorité nationale, l'établissement d'une politique nationale en matière de sécurité alimentaire à long terme totalement financée, qui considère la capacité nationale de production agricole saine et fiable comme une question de souveraineté et de sécurité nationales ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la prestation immédiate d'un investissement ponctuel en espèces de 3,66 milliards de dollars dans le secteur agricole, au profit des producteurs primaires.

Caucus libéral national

Mesure libérale :

En 2008, le Caucus libéral a mis sur pied le caucus libéral de la sécurité alimentaire dans le but d'articuler la vision libérale d'une politique alimentaire complète pour le Canada. Le premier sommet national sur l'alimentation, tenu en janvier 2009, réunissait quelque 26 circonscriptions sur Internet. La politique alimentaire envisagée comprend des volets sur la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement intérieur et international. Le sommet et les autres travaux à venir se pencheront en particulier sur les préoccupations du secteur agricole et de celui des pêches.

Les membres du Caucus ont soulevé des questions devant le Parlement et les comités à propos de la façon dont le gouvernement gère les problèmes de sécurité alimentaire.

Dans sa plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, le Parti libéral a décrit sa position en matière de sécurité alimentaire comme suit :

Les Canadiens sont très inquiets pour leur santé suite aux drames causés par des aliments contaminés qui ont trouvé leur chemin jusqu'aux étagères de nos supermarchés. La vague de rappels alimentaires qui en a découlé suit de près la décision prise par le gouvernement conservateur de limiter le temps que les inspecteurs alimentaires passent sur le terrain. Encore plus grave, les conservateurs ont conçu un plan pour limiter encore davantage le rôle des

inspecteurs. Le Parti libéral considère qu'il est important de tirer les leçons de la tragédie de Walkerton ou de la listériose et de mettre l'accent sur des mesures concrètes pour que notre alimentation soit la plus sûre possible.

Pour que les viandes pré-emballées et les autres aliments soient sûrs pour notre santé, un gouvernement libéral consacrerait 50 millions de dollars supplémentaires au renforcement du filet de sécurité alimentaire. Nous voulons que les inspecteurs retournent sur le terrain et se concentrent sur la salubrité de nos aliments plutôt que sur les procédures administratives. Nous allons recruter de nouveaux inspecteurs et faire en sorte qu'ils aient accès aux technologies les plus modernes pour faire leur travail. Nous allons augmenter le nombre d'inspections réalisées sur les aliments produits ou importés au Canada. Il faut que les Canadiens puissent avoir toute confiance dans les produits qui arrivent sur leur table. C'est leur droit. Plus d'inspections, c'est une meilleure sécurité alimentaire pour tous les Canadiens.

La plate-forme libérale de 2008 promet en outre d'améliorer la santé des stocks de poissons du Canada et d'affirmer la souveraineté de notre pays sur ces stocks :

En partenariat avec les collectivités locales, l'industrie et les pouvoirs publics provinciaux et territoriaux, nous allons agir pour améliorer la santé des stocks d'espèces essentielles, en poursuivant les initiatives de restauration et de diversification des stocks de saumon et de morue. Pour ce faire, nous allons faire appel à des moyens divers, comme l'investissement dans la préservation des milieux naturels et la création de nouvelles zones protégées. Il y aura notamment la première zone marine protégée internationale pour empêcher la surpêche des bateaux étrangers dans les aires d'alevinage des morues situées sur la Queue des Grands Bancs, qui sont absolument essentielles. Nous allons investir dans les programmes de recherche et les mesures de contrôle pour que les pêches canadiennes soient gérées de façon viable, pour protéger la santé de nos océans et les collectivités qui vivent de la pêche, et nous allons tirer parti du marché de l'exportation des produits d'une pêche viable.

116) L'énergie alternative comme outil de développement économique pour le milieu rural canadien

ATTENDU QUE les parcs éoliens, les puits de carbone, les usines de biodiesel et d'éthanol sont tous des éléments importants du passage à un secteur de l'énergie plus vert et plus propre et sont tous bien placés pour prendre racine dans le milieu rural canadien ;

ATTENDU QUE les parcs éoliens et les puits de carbone peuvent procurer un revenu supplémentaire aux agriculteurs tout en produisant une énergie verte et propre pour l'ensemble du Canada ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la création de nouveaux parcs éoliens en milieu rural canadien et que les parcs devraient pouvoir produire un minimum de 10 000 MW et améliorer la capacité de production intérieure ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la mise en oeuvre de mesures politiques obligatoires pour que l'essence contienne au moins 10 % d'éthanol, et le diesel 10 % de biodiesel ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie l'élaboration de politiques et un accroissement des investissements visant une production d'éthanol et de biodiesel ainsi que de la production d'énergie solaire et marémotrice.

Caucus libéral national

Mesure libérale :

Les Libéraux ont présenté divers projets, y compris *Un budget carbone équilibré*, *Bâtir un avenir durable pour le Canada – le Plan sur l'énergie et les changements climatiques de Stéphane Dion* et le *Rapport sénatorial de 2008 sur l'agriculture*.

Nous allons donner aux agriculteurs les ressources et les moyens dont ils ont besoin pour économiser de l'énergie et être moins dépendants des combustibles fossiles. Les exploitations agricoles qui investissent dans les technologies vertes, comme les digesteurs anaérobies ou la production d'énergie tirée de la biomasse, pourront profiter de déductions pour amortissement accéléré. Un gouvernement libéral va également créer un Fonds vert agricole de 250 millions de dollars afin d'offrir des crédits qui réduiront les coûts immédiats de ces technologies et permettront d'investir dans la recherche. Ces mesures s'ajouteront au crédit pour réduction d'émissions, dans le cadre de la plate-forme libérale, qui prévoit 400 millions de dollars sur quatre ans afin d'offrir des crédits d'impôt remboursables aux industries, telles que l'agriculture, qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre concrètement et de manière vérifiable.

Sous le thème « stratégie pour une énergie propre », la plate-forme électorale libérale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, souligne qu'un gouvernement libéral fera en sorte que le Canada s'ouvre à des sources d'énergie vertes qui lui permettront de passer d'une production d'énergie polluante à des sources plus propres, de sorte que le pays demeure concurrentiel dans l'économie mondiale de demain, plus que jamais limitée par les contraintes liées au carbone.

126) La santé – Indicateurs de rendement

ATTENDU QUE les Canadiens sont en droit d'exiger que leurs impôts servent à garantir une gestion financière transparente et saine des services de santé ;

ATTENDU QUE les erreurs médicales évitables provoquent 24 000 décès chaque année au Canada et qu'un patient sur 13 soigné dans les hôpitaux canadiens vivra un événement indésirable à cause d'une surdose de médicaments ou du matériel défectueux, d'une surveillance inadéquate de la part du personnel médical et de mauvaise communication ;

ATTENDU QUE la viabilité de notre système de santé publique est compromise par les conséquences économiques renversantes des erreurs médicales évitables, puisque les patients passent plus d'un million de jours supplémentaires à l'hôpital à recevoir des soins suite à des complications au cours de leur traitement ;

ATTENDU QUE la recherche approfondie confirme qu'un engagement à offrir des soins « de qualité » permettrait d'économiser plus de 30 % sur le budget des soins de santé (référence : Dr D. Berwick, Université Harvard) ;

ATTENDU QU'une définition des soins « de qualité » comprend les aspects suivants : accès au moment opportun, compétence clinique, pertinence, efficacité, acceptabilité, efficacité, régularité, sécurité (du patient et du soignant) et responsabilité ;

ATTENDU QU'il n'existe aucun processus normalisé, identifiant des critères bien définis, pour établir, surveiller et réglementer les services de « qualité » dans notre pays ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada et le Conseil national de la santé :

1. d'établir et de mettre en oeuvre des indicateurs clairs de rendement et des normes de pratique mesurables de tous les soins médicaux payés grâce aux impôts versés par les Canadiens (référence : descripteurs et aspects permettant d'évaluer la qualité selon le Conseil canadien d'agrément des services de santé) ;
2. de surveiller et renforcer les indicateurs de rendement et les normes de pratiques au Canada.

*Parti libéral du Canada en Alberta
Commission des aînés libéraux*

Mesure libérale :

Le Caucus libéral a continué de promouvoir la mise en place d'indicateurs pancanadiens et la transparence des rapports sur le rendement des soins de santé.

L'Alberta et le Québec ayant rejoint depuis peu les rangs de l'Institut canadien d'information sur la santé, nous disposons maintenant d'une capacité accrue de surveillance du rendement des soins de santé à l'échelle nationale.

Récemment, à cause des menaces qui planent sur le financement du Conseil canadien de la santé, le Caucus a fortement insisté pour que le gouvernement poursuive ce financement, conformément à l'une des principales recommandations de la Commission Romanow.

Le Caucus a préconisé l'augmentation des investissements en cybersanté et dans le dossier de santé électronique. Les 500 millions de dollars supplémentaires alloués à l'inforoute dans le budget de 2009 devraient aider à améliorer la qualité des soins de santé et à réduire le nombre d'erreurs médicales.

131) Les programmes de santé préventive

ATTENDU QUE de nombreuses maladies et problèmes de santé sont évitables et par conséquent, en insistant sur la prévention, le mieux-être des Canadiens s'accroît et le coût des soins de santé diminue ;

ATTENDU que de nombreux aînés souffrent de blessures graves qui coûtent cher à soigner et qu'un grand nombre de ces blessures peuvent être évitées en améliorant la prestation des soins à domicile et des programmes d'aide à domicile pour les personnes âgées ;

ATTENDU que de tels problèmes de santé comprennent l'obésité, la malnutrition infantile, le syndrome d'alcoolisme foetal ainsi que des maladies pour lesquelles il existe des vaccins ;

ATTENDU QUE le financement des organismes de santé publique et des programmes de santé préventive ont diminué au cours des dix dernières années ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral incite le gouvernement du Canada à :

1. renouveler son engagement auprès des organismes de santé publique et en ce qui a trait aux programmes de santé préventive ;
2. promouvoir des choix de vie saine par le biais de programmes d'éducation, d'assurance de sécurité des aliments, des rapports adéquats en matière de nutrition et des vaccins ;
3. créer des partenariats avec les provinces pour promouvoir une vie saine par le biais de programmes coordonnés, des règlements, des lois et un financement conjoint.

Parti libéral du Canada en Alberta

Mesure libérale :

Dans le domaine des soins de santé, les membres du Caucus ont soulevé des questions insistantes devant le Parlement et les comités. La plate-forme électorale libérale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, décrit notre position :

Les Canadiens veulent être sûrs qu'ils vont pouvoir recevoir les soins de santé dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. Pour cela, un gouvernement libéral va instaurer un nouvel esprit de collaboration avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux et, avec eux, s'atteler à la tâche de pérenniser et d'améliorer le système de soins de santé financé par les fonds publics et d'établir des politiques plus globales et plus complètes, axées autant que possible sur la prévention. Ainsi, les provinces et les territoires verront que de nouveau, ils ont un véritable partenaire à Ottawa.

Prévention et promotion de la santé

Un gouvernement libéral honorera l'objectif principal du régime d'assurance santé : aider les Canadiens à rester en bonne santé, et non pas seulement soigner les gens malades. Les coûts de la santé augmentent sans cesse, ce qui montre qu'il n'est pas viable de ne financer qu'un système de « soins de maladies ». La viabilité du système de soins de santé auquel nous tenons tant exige désormais que les Canadiens choisissent des comportements sains et qu'ils utilisent le système judicieusement.

Un gouvernement libéral restaurera le site Internet du populaire Réseau canadien de la santé, afin de fournir des renseignements exacts et à jour sur les modes de vie sains et la prévention des maladies. Nous soutiendrons l'élaboration d'un ensemble complet de lignes directrices cliniques basées sur des données scientifiques, dans des domaines tels que le diagnostic du cancer du sein, par exemple. Grâce au site Internet, ces lignes directrices pourront être diffusées auprès des professionnels de santé et à la population dans son ensemble. Ainsi, tous les Canadiens pourront bénéficier des nouvelles recherches et des meilleures pratiques, peu importe où ils habitent.

Un gouvernement libéral mettra fin à la guerre idéologique conservatrice contre les politiques de réduction des préjudices causés par la drogue. Toutes les données scientifiques prouvent que le centre InSite – le premier centre légal d'injection supervisée en Amérique du Nord, situé à Vancouver – sauve des vies. Ce centre a été applaudi par la communauté médicale internationale, la police de Vancouver et les habitants du quartier est du centre-ville de Vancouver. Le gouvernement conservateur est en train d'enterrer cette initiative en refusant de lui accorder des fonds. InSite a même été obligé de demander à la Cour suprême de la Colombie-Britannique de renverser la décision du gouvernement conservateur, qui avait annulé l'exemption dont il bénéficie par rapport à certaines lois canadiennes sur les drogues. La Cour s'est prononcée en faveur d'InSite et maintenant, les conservateurs ont décidé de porter cette décision en appel. Un gouvernement libéral annulera cette procédure, renversera les décisions à courte vue prises au sujet du financement du centre et veillera à ce qu'InSite ait les fonds et la protection juridique nécessaires pour continuer à sauver des vies. En outre, aucun ministre libéral ne remettra en question l'éthique des médecins et du personnel infirmier qui appuient les programmes de réduction des dommages tels qu'InSite, comme l'a fait le ministre conservateur de la Santé cette année, parce que nous avons la conviction que ce qui est véritablement contraire à l'éthique, c'est de tourner le dos aux personnes dont la vie est en danger.

Pour que les Canadiens soient le plus en santé possible, nous devons être capables de bien mesurer les divers phénomènes qui ont un effet sur la santé. Qu'il s'agisse de maladies liées à l'amiante ou aux effets de la pollution, de problèmes d'apprentissage ou de tumeurs au cerveau, nous devons améliorer nos connaissances.

Un gouvernement libéral va donc collaborer avec les provinces et les territoires pour créer un profil national des maladies infectieuses et chroniques, des maladies mentales et des blessures.

En outre, nous allons élargir la portée de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé, dans le but d'obtenir les renseignements requis pour évaluer les facteurs de risque et l'incidence des grands problèmes de santé tels que le diabète, l'obésité, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, l'exposition aux maladies infectieuses et l'exposition aux contaminants environnementaux.

La promotion d'une bonne santé est toute aussi importante que la prévention des maladies. Nous allons affecter des fonds aux installations sportives collectives de sorte que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays puissent avoir accès à des infrastructures sportives de qualité près de chez eux.

Ainsi, à une époque où les risques liés à l'environnement, y compris l'exposition à des contaminants dangereux, affectent la santé et la vie même des Canadiens, la stratégie environnementale ambitieuse des Libéraux va contribuer à protéger la population, et surtout les enfants, contre les effets néfastes de la pollution de l'air et de l'eau, et de la présence de substances toxiques dans nos produits de consommation.

Groupe II

26) Le déséquilibre fiscal

ATTENDU QUE la fédération Canadienne, dont l'existence relève de la Constitution, établit deux ordres de gouvernement ;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert à la réalisation des mêmes objectifs, tout en laissant les pouvoirs publics adopter des mesures autonomes grâce auxquelles ils conservent leur caractère unique ;

ATTENDU QUE les gouvernements ont de nombreux obstacles à surmonter pour équilibrer leur budget, les provinces subissant les plus fortes pressions financières à cause des juridictions qui leur sont dévolues en matière de santé, d'éducation, de réseau routier et d'infrastructure municipale ;

ATTENDU QUE le financement de la fédération canadienne doit être équitable partout au pays, compte tenu de la liberté de chaque province de faire des choix dans ses domaines de compétence ;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral fédéral a essayé de réduire le fardeau fiscal des provinces en créant des programmes d'infrastructure et en signant les ententes de 2000 et de 2004 sur les soins de santé, ainsi que le Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités, en 2005 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada reconnaisse la pertinence de certaines préoccupations des gouvernements provinciaux quant à l'existence d'un déséquilibre fiscal ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada crée un groupe de travail chargé d'étudier la question du déséquilibre fiscal et de proposer des solutions concrètes à long terme ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral amorcera un processus de consultation multilatéral et intergouvernemental auprès de toutes les provinces et de tous les territoires, dans le but de trouver une solution commune au problème du déséquilibre fiscal ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral invitera ses partenaires des provinces et des territoires à participer à des négociations visant à trouver une solution à long terme au problème du déséquilibre fiscal, en tenant compte des points suivants :

1. les finances publiques de l'ensemble de la fédération ;
2. la division des pouvoirs ;
3. le devoir de chaque gouvernement de réduire sa dette ;
4. les diverses priorités que les provinces décident de financer ;
5. la façon de circonscrire le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Parti libéral du Canada (Québec)

Mesure libérale :

La façon de financer le gouvernement et la prestation de services constitue à coup sûr l'un des principaux aspects du dossier des infrastructures. C'est pourquoi le caucus urbain libéral a entrepris une tournée du Canada et rencontré les intervenants municipaux, provinciaux et communautaires afin de discuter de la façon de forger des partenariats entre le gouvernement fédéral et les municipalités.

Le caucus a récemment publié un rapport intitulé *Des fondations pour une nation, En route vers un Canada plus prospère, plus vert et plus juste*. Reconnaisant que les municipalités canadiennes tentent de relever les défis du XXI^e siècle à l'aide d'un modèle de financement du XIX^e siècle, le rapport signale qu'il est temps de changer. Pour ce faire, il recommande diverses avenues au Chef, parmi lesquelles :

- 17) Un gouvernement libéral obtiendra l'engagement des représentants des provinces et des municipalités pour étudier des façons d'améliorer le modèle de financement des municipalités.
- 18) Un gouvernement libéral invitera les représentants des municipalités à prendre part à toutes les discussions intergouvernementales qui influent sur leurs intérêts.

Le « Plan libéral pour un Canada plus prospère », décrit dans la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, indique qu'un gouvernement libéral devra absolument poursuivre une saine gestion fiscale.

37) Le logement abordable

ATTENDU que, comme libéraux, nous croyons que tous nos citoyens doivent avoir accès à un logement abordable et de qualité, fourni par des programmes (sans y être limité) tels que : l'Initiative en matière de logement abordable, l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et le logement autochtone dans les réserves et à l'extérieur des réserves ;

ATTENDU que les besoins de logement d'un grand nombre de Canadiens, y compris des aînés, des nouvelles familles et des Autochtones, sont actuellement à un niveau critique à cause des coûts élevés des logements et de leur disponibilité ;

ATTENDU qu'aucune stratégie de logement ne peut être efficace sans un financement pluriannuel stable qui permettra d'atteindre des résultats durables ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement adoptera une stratégie nationale en matière de logement ayant pour mandat d'accroître la disponibilité de logements abordables et supervisés de façon à répondre aux besoins actuels et à venir.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard

Parti libéral du Canada en Alberta

Commission des aînés libéraux

Commission libérale féminine nationale

Caucus libéral national

Mesure libérale :

En sillonnant le pays, le caucus urbain libéral a constaté l'omniprésence de la question du logement abordable en tête des priorités. À cet égard, son rapport fait les recommandations suivantes au Chef :

- 5) Les ministres libéraux chargés de l'infrastructure, du logement, de l'environnement, de la justice et de la santé collaboreront avec les dirigeants des provinces et des municipalités pour coordonner des stratégies visant à corriger les problèmes pluridisciplinaires auxquels les villes et les collectivités canadiennes sont confrontées.
- 6) Un gouvernement libéral maintiendra le financement du logement en appuyant les efforts actuels.
- 7) Un gouvernement libéral élaborera une stratégie nationale du logement en collaboration avec les autorités provinciales et municipales.
- 8) Un gouvernement libéral réservera les logements inutilisés (p. ex. des bases militaires désaffectées) pour les convertir en logements abordables.
- 9) Les efforts d'un gouvernement libéral en faveur du logement devront être des efforts écologiques qui réduiront les coûts de l'énergie dans les logements sociaux et les logements destinés à des occupants ayant un faible revenu.

En complément de ce rapport du caucus urbain libéral, publié en décembre 2007, la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, donne des précisions sur le plan de logement abordable.

Plusieurs députés ont exercé individuellement des pressions pour que le gouvernement conclue de nouvelles ententes fédérales-provinciales et améliore les ententes existantes.

112) Le ministère des Affaires rurales

ATTENDU QUE l'exode démographique a eu des conséquences désastreuses pour l'identité sociale, économique et culturelle de nos collectivités rurales d'un bout à l'autre de notre pays ;

ATTENDU QUE les jeunes ont été forcés de s'exiler vers les zones urbaines en raison du manque d'occasions d'emploi, provoquant ainsi la perte de la vitalité, du dynamisme et de l'enthousiasme des collectivités rurales ;

ATTENDU QUE les zones rurales rencontrent des difficultés particulières en ce qui concerne la situation de la santé de leurs résidents, la disponibilité des services de santé, les coûts additionnels de l'éducation postsecondaire et le sous-développement général ;

ATTENDU QU'en raison de la complexité unique des questions rurales, il doit exister au sein du Cabinet fédéral une instance vouée à la défense des besoins spécifiques de tous les Canadiens vivant en milieu rural ;

ATTENDU QUE le principal objectif du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est de résoudre les problèmes relatifs à la politique agricole ;

ATTENDU QUE la politique rurale ne se limite pas à la politique agricole et nous estimons que cette réalité doit être mieux cristallisée dans les structures nationales de la gouvernance canadienne ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne la création d'un ministère fédéral des Affaires rurales dont le mandat sera de consolider les ressources disponibles pour mieux répondre aux besoins uniques du milieu rural canadien. Ce ministère défendrait le milieu rural canadien comme un tout ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada définit sa vision et son plan d'action concernant l'avenir des régions rurales ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne la création d'un Fonds de développement économique des collectivités rurales dont le but sera de fournir un soutien aux nouvelles entreprises commerciales dans les petites collectivités ;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutient l'élaboration d'une politique offrant une représentation équitable des services et des emplois gouvernementaux au sein des collectivités rurales.

Caucus libéral national

Association libérale du Nouveau-Brunswick

Mesure libérale :

Les députés ont témoigné leur soutien au monde rural dans plusieurs rapports rédigés à l'intention du Chef : *Un pouvoir de marché accru pour les producteurs agricoles canadiens*, *L'agriculture au Canada : une action ciblée porteuse de résultats* et le rapport du caucus rural intitulé *Rural Canada Sharing the Wealth Beyond Tomorrow*.

Dans la plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, la section intitulée « Soutenir les régions rurales et du Nord » décrit les nombreuses avenues proposées pour soutenir le Canada rural.

132) La prévention du cancer et l'environnement

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est responsable de protéger la santé de ses citoyens (en réglementant la sécurité des aliments et la divulgation de l'information) et leur environnement ;

ATTENDU QU'on observe au Canada, depuis les années 1970, une augmentation notable du nombre de cancers, à tel point qu'un tiers des Canadiennes et la moitié des Canadiens seront atteints d'un cancer ;

ATTENDU QU'afin de prévenir le cancer, nous devons éviter d'exposer nos corps à des agents cancérigènes, qu'ils soient dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons ou dans les aliments que nous absorbons ;

ATTENDU QUE selon la réglementation en vigueur au Canada, on trouve sur le marché des produits chimiques toxiques susceptibles d'être rejetés dans l'environnement pour une durée indéfinie, et que ni objectif et ni délai n'ont été fixés concernant leur élimination ;

IL EST RÉSOLU QUE le prochain gouvernement libéral crée et finance un registre national du cancer et, en collaboration avec les registres du cancer provinciaux, effectue une analyse du niveau de contamination chimique de chaque patient et consigne son historique professionnel et environnemental ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE dès son entrée en fonction, le prochain gouvernement libéral édicte des lois concernant l'étiquetage des produits qui rendent obligatoire la divulgation de tous leurs composants cancérigènes connus ou probables, afin que les Canadiens puissent faire des choix éclairés ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le prochain gouvernement libéral modifie la loi canadienne sur la protection de l'environnement afin :

1. de faire passer le fardeau de la preuve sur l'industrie consistant à garantir l'innocuité d'un produit chimique avant d'autoriser sa présence sur le marché ou son utilisation régulière ;
2. d'exiger de l'industrie qu'elle soumette des données en matière de sécurité et de santé à l'évaluation de Santé Canada, d'Environnement Canada et à l'examen de ses pairs ;
3. de réglementer les produits chimiques toxiques susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère lors de l'utilisation ou la destruction de produits de consommation ;
4. d'exiger de l'industrie qu'elle remplace les substances toxiques par d'autres produits moins toxiques ou non toxiques ;
5. d'établir un échéancier en vue d'éliminer les agents cancérigènes, les perturbateurs endocriniens et respiratoires, les agents toxiques pour la reproduction et le système neurologique, et pour en interdire l'utilisation, la circulation, la fabrication, l'élimination et le recyclage au Canada, afin d'atteindre une réduction de 50 % de ces substances d'ici à 2010 et leur élimination virtuelle d'ici à 2015 ;
6. de se conformer avec les recommandations de Santé Canada et d'Environnement Canada concernant l'élimination et l'interdiction de la fabrication et de l'importation au Canada des produits chimiques anti-tâches (perfluorés ou PFC) et des ignifugeants bromés (PBDE) associés au cancer, aux problèmes de développement, aux maladies respiratoires et aux dommages causés au système nerveux.

Commission libérale féminine nationale Parti libéral du Canada (Québec)

Mesure libérale :

Le gouvernement libéral a procédé à l'examen des 20 000 produits chimiques actuellement employés au Canada. Achevée en 2006, l'étude a été soumise à Rona Ambrose, alors ministre de l'Environnement. Depuis, le Parti libéral insiste sans relâche auprès du gouvernement pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent à l'égard des 4 000 substances qui, selon l'étude, doivent faire l'objet de réglementation.

Groupe III

7) La prolifération des armes légères et de petit calibre

ATTENDU QU'il a été reconnu que le commerce sans encombre des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions à l'échelle internationale a des répercussions négatives sur le développement économique, social et politique, ainsi que sur la sécurité à tous les niveaux ;

ATTENDU QU'il a été reconnu que le commerce sans encombre des ALPC et de leurs munitions à l'échelle internationale aide à financer des économies de guerre permanentes, qui sont liées à la fois au commerce international illégal de ressources naturelles, telles que les diamants de la guerre, sur le marché noir, et à des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire ;

ATTENDU QUE 45 des 49 guerres qui ont éclaté depuis 1990 ont été menées à l'aide d'ALPC exclusivement, armes responsables de 90 % des morts dues à la guerre, avec des millions de victimes alors que deux millions d'enfants ont été tués par des armes légères depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ces conséquences et autres effets dévastateurs du commerce sans encombre des ALPC et de leurs munitions à l'échelle internationale ont été reconnus par les Nations Unies, de nombreux organismes humanitaires, des organismes non gouvernementaux, le secteur universitaire et un nombre incalculable de victimes dans le monde ;

ATTENDU QUE le Canada a joué un rôle historique dans l'avancement du droit international, de la paix, de la sécurité et de la sécurité humaine, comme le prouvent la mise en place d'opérations internationales de maintien de la paix, la création de la Cour pénale internationale et la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de commencer à explorer certaines avenues en vue de la signature d'une convention internationale visant à réglementer le commerce international des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de commencer immédiatement à promouvoir la signature d'une telle convention auprès des autres membres de la communauté internationale, et d'entamer des discussions sur les moyens de mettre en place une telle convention ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de reconnaître ses engagements à l'échelle internationale en ce qui concerne la signature du Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, et donc de s'engager à ratifier ce protocole le plus rapidement possible.

Jeunes libéraux du Canada

Mesure libérale :

Aucune mesure prise.

72) La formation en langue officielle seconde

ATTENDU QUE, en 2001, 4,3 millions de Canadiens ont déclaré travailler en français et 14,3 millions ont déclaré travailler en anglais ;

ATTENDU QUE le riche patrimoine des résidants francophones et anglophones du Canada a contribué au multiculturalisme canadien ;

ATTENDU QUE, pour soutenir l'unité du pays, les Canadiens doivent travailler à abolir les barrières qui divisent le Canada, en particulier celle de la langue, que certains voient comme la plus grande source de discorde ;

IL EST RÉSOLU que les Jeunes libéraux du Canada insistent auprès du Parti libéral du Canada pour qu'il préconise la mise sur pied d'un fonds national ayant pour but d'éliminer les frais de scolarité associés à un cours de niveau postsecondaire en langue officielle seconde par année scolaire pour chaque étudiant canadien qui s'inscrit à un tel cours ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de limiter le financement à quatre cours par étudiant.

Jeunes libéraux du Canada

Mesure libérale :

Peu de progrès réalisés. De nombreux anglophones et quelques francophones sont déçus de l'évolution de ce dossier.

La plate-forme électorale de 2008, **Un plan d'action pour le XXI^e siècle**, comprend plusieurs engagements visant à faciliter l'accès aux deux langues officielles du Canada, mais aucune mesure spécifique n'a trait à cette résolution.

82) La parité hommes-femmes

ATTENDU que le Parti libéral du Canada (PLC) se fait depuis longtemps le champion de la parité hommes-femmes eu égard à ses politiques et sur la scène politique canadienne ;

ATTENDU que, pour atteindre ces objectifs, le PLC doit élaborer un plan d'action clair comportant des objectifs concrets ;

IL EST RÉSOLU que le PLC adoptera un plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes, à la fois au sein du Parti et du Parlement, en moins de trois élections générales ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ce plan comportera la mise en application des recommandations suivantes :

1. Renforcer les commissions féminines nationale et régionales et exiger que le chef les consulte lorsqu'il nomme des candidates et approuve des nominations ;
2. Créer au cabinet du Chef un poste spécialisé comportant les responsabilités suivantes :
 - a. Coordonner le travail du Parti et du caucus libéraux afin d'atteindre la parité hommes-femmes, à la fois au sein du Parti et au Parlement ;
 - b. Soumettre toutes les politiques et propositions du Parti, y compris les programmes électoraux et les résolutions découlant d'une convention, à des analyses axées sur la parité hommes-femmes ;
3. S'assurer que d'ici trois élections générales, 52 % de tous les députés libéraux seront des femmes, grâce à des objectifs précis et des délais qui seront établis par le chef du Parti libéral, en consultation avec les commissions des femmes provinciales et l'exécutif de la Commission nationale des femmes.

Parti libéral du Canada (Québec)

Mesure libérale :

Devant le Parlement, les membres du Caucus ont posé des questions insistantes au gouvernement sur son rôle dans la dégradation de l'équité salariale dans la fonction publique.

Il est établi qu'un membre du personnel responsable pour l'élaboration des politiques soit responsable pour les questions féminines et que les analyses axées sur la parité hommes-femmes soient incluses dans toutes élaboration de politiques.

Lors de la campagne électorale de 2008, le Chef libéral a fixé un objectif de 33 % de candidates, objectif dépassé puisque, sur les 308 candidats, 113 étaient des femmes.